

## **INTERNAT DE LA REUSSITE POUR TOUS** **Collège Edouard Vaillant à Vierzon**

### **NOTICE CONCERNANT LES PRIORITÉS ET CRITÈRES D'ADMISSION MODALITÉS D'ADMISSION DES ÉLÈVES INTERNES RENTRÉE 2026**

L'internat est tout à la fois un lieu d'études et un lieu d'éducation et de socialisation.

Pour développer la responsabilisation de l'interne et permettre la construction de rapports harmonieux avec ses pairs, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves aux différentes instances de l'établissement ou à la préparation d'événements propres à la vie de l'établissement. Elle accompagne les projets issus des initiatives des internes.

#### ➤ Quels sont les élèves concernés par l'internat de la réussite pour tous ?

L'internat de la réussite s'adresse à tous les collégiens motivés.

En tenant compte des niveaux d'enseignement, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. **Critères géographiques** : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation, notamment pour la section sportive.
2. **Critères sociaux** : élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.
3. **Critères familiaux** : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, familles monoparentales), le cas échéant, élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent.
4. **Critères de parité** : l'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.
5. **Critères scolaires** : tout élève à vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée à des élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves au comportement perturbateur, élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

**Attention : L'admission en internat garantit l'affectation dans l'établissement porteur de l'internat.**

#### ➤ Comment solliciter une place dans un internat de la réussite ?

Le dossier, à télécharger sur le site internet de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Cher ou sur celui du collège Edouard Vaillant, est le document d'inscription de référence.

Vous trouverez les liens de téléchargement ci-dessous :

<http://clg-edouard-vaillant-vierzon.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article436>

La famille doit être accompagnée si nécessaire pour constituer le dossier de l'élève.

**Au cours du mois de mai et au début du mois de juin**, la famille remettra à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature, sa lettre de motivation et celle du jeune concerné. L'établissement d'origine transmet ensuite ce dossier à l'établissement porteur de l'internat **au plus tard le mercredi 3 juin 2026**, accompagné des documents suivants :

- La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente
- Le relevé des absences de l'année en cours
- L'avis circonstancié du chef d'établissement d'origine (feuille pédagogique)
- L'assistant de service social transmettra son rapport d'évaluation directement à la Conseillère Technique du service social en faveur des élèves de la DSDEN.
- Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire sera transmis directement au service de la promotion de la santé en faveur des élèves de la DSDEN.

➤ **Comment se déroulent les procédures d'admission en internat ?**

Dans un premier temps, le chef d'établissement porteur de l'internat organise dans le courant du mois de juin, un accueil des familles candidates à l'internat pour leur permettre de prendre connaissance des locaux, du projet pédagogique et éducatif et des modalités administratives et financières.

Dans un second temps, il émet un avis sur la candidature de l'élève (avis favorable / avis réservé). Le dossier du candidat avec cet avis est transmis à la DSDEN pour le **vendredi 12 juin 2026**.

**La commission d'admission départementale le mardi 16 juin 2026**

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, de l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

La commission décline ses décisions selon trois modalités :

- Liste principale (admission définitive)
- Liste complémentaire (sous réserve de places vacantes)
- Refusé

Le résultat de la commission est notifié, par l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, aux chefs d'établissement d'origine et aux familles concernées dans les meilleurs délais.

En raison du calendrier particulièrement resserré cette année, les parents seront prévenus par téléphone et un mail sera adressé aux établissements d'origine le **lundi 22 juin 2026**.

**En cas d'admission** sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine et du collège Edouard Vaillant avant le **lundi 29 juin 2026**.

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat qui informe les familles des dates et modalités retenues pour remplir cette obligation administrative. Cette procédure est **obligatoire** pour tous les élèves quel que soit le niveau de scolarisation souhaité.

La Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale du Cher

Toussainte MATTEI-BATTESTI



## CALENDRIER RECAPITULATIF

Constitution des dossiers et transmission du dossier de l'établissement d'origine à l'établissement porteur de l'internat :	<b>Date butoir : mercredi 3 juin 2026</b>
Accueil des familles dans l'établissement porteur de l'internat :	<b>Dans le courant du mois de juin avec prise de rendez-vous</b>
Transmission du dossier complet avec avis de l'établissement porteur de l'internat, à la DSDEN :	<b>Date butoir : vendredi 12 juin 2026</b>
Transmission des capacités d'accueil par l'établissement (garçons-filles) porteur de l'internat à la DSDEN :	<b>Date butoir : vendredi 12 juin 2025</b>
Commission d'admission en internat :	<b>Mardi 16 juin 2026</b>
Appel des familles en raison du calendrier resserré, puis notification de la décision aux familles et aux établissements concernés :	<b>Lundi 22 juin 2025</b>
Confirmation de la demande, par la famille, en cas d'admission sur liste principale :	<b>Date butoir : lundi 29 juin 2026</b>